# FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

#### Circulaire 6884

du 09/11/2018

Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s): 6416

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	A partir du 06/11/2018
Documents à renvoyer	oui, pour le 01/12/2018
Information succincte	Modalités d'inscription des élèves issus du spécialisé en 1 <sup>e</sup> année commune du secondaire ordinaire
Mots-clés	Inscription – 1 <sup>ère</sup> année commune

#### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire spécialisé	Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné		
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel		

## Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations représentatives des associations de parents

## Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Anne Hellemans, Directrice générale a.i

# Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Gourichon, Anaïs	Service des inscriptions	02/690.8331
	1	anais.gourichon@cfwb.be
Ouehhabi, Sara	Service des inscriptions	02/690.8350
	1	sara.ouehhabi@cfwb.be
Oldenhove, Marie-Anais	Service des inscriptions	02/690.8540
	1	marie-anais.oldenhove@cfwb.be
Kabasele, Vanessa	Service des inscriptions	02/690.8678
	1	vanessa.kabasele@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant, l'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire s'effectue au moyen d'un formulaire unique d'inscription (FUI) remis aux parents ou personnes légalement responsables par l'école primaire d'origine de l'élève.

Pour l'enseignement primaire spécialisé, l'article 79/7, § 2, alinéa 1<sup>er</sup>, du décret « Missions », tel que modifié, prévoit qu'une liste des élèves susceptibles d'introduire une demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire, soit établie par l'école sur proposition du conseil de classe.

La liste des élèves **susceptibles** de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2019-2020, ainsi établie, doit être communiquée à l'Administration **pour le 1**<sup>er</sup> **décembre 2018 au plus tard**.

#### **Remarques importantes:**

- la liste qui sera établie pour la délivrance des formulaires uniques d'inscription ne préjuge en rien des élèves qui seront présentés effectivement au C.E.B., il est donc préférable d'y indiquer tous les élèves qui pourraient être concernés de manière à limiter les demandes individuelles ultérieures<sup>1</sup>;
- la délivrance d'un formulaire unique n'implique aucune obligation pour l'élève de présenter l'épreuve du C.E.B. ou de demander une inscription en lère année commune de l'enseignement ordinaire. Par contre, elle lui permettra, le cas échéant, de participer au processus d'inscription et de recevoir en temps utiles une information complète sur ce processus. De son côté, l'école primaire devra remettre le formulaire, dans les formes, aux personnes responsables.

Cette liste, au format du fichier joint en annexe, doit être adressée à l'adresse e-mail suivante : <u>ciri@cfwb.be</u>

Veuillez en outre mentionner sous objet : liste élèves « spécialisé » - n° FASE : .... /.... (école/implantation) et nommer de la même manière le fichier Excel à renvoyer.

Afin de vous faciliter la tâche, le même modèle de fichier que pour l'inscription au C.E.B. (cf. annexe) a, autant que possible, été adopté.

Le fichier Excel comporte 2 onglets :

- l'un qui vous fournit un exemple ;
- l'autre à compléter par vos soins.

Dans tous les cas, et plus encore si votre école organise un enseignement de plusieurs **types**, j'attire votre attention sur la nécessité de mentionner celui que fréquente l'élève. Cette donnée est en effet essentielle en cas de classement en vue de l'attribution des places dans l'établissement secondaire visé.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rien n'empêchera les personnes responsables de s'adresser à l'Administration ou à l'établissement secondaire dans lequel ils souhaiteraient inscrire l'enfant pour obtenir un formulaire unique d'inscription.

Les formulaires uniques d'inscription des élèves que vous aurez renseignés à l'Administration vous seront transmis par courrier dans le courant du mois de janvier 2019.

La circulaire qui reprend les modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire de manière détaillée vous parviendra ultérieurement et vous permettra de renseigner utilement les parents ou personnes responsables de vos élèves.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente circulaire (cf. contacts).

Je vous remercie de votre collaboration.

Anne Hellemans Directrice générale a.i.